

Division des personnels
enseignants du 1er degré
Bureau DPE 1
Mobilités et actes collectifs
2021-2022
Affaire suivie par :
Florence Martel

Tél : 04 72 80 68 98
Mél : ce.ia69-dpe1@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07

Lyon, le 8 novembre 2021

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation
nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré
public du département du Rhône

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs
d'école

S/C

Mesdames les Inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
et Directrices et Directeurs d'établissement spécialisé

Objet: Mouvement interdépartemental 2022 des enseignants du 1^{er} degré du Rhône – phase de permutation
Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielle en matière de mobilité du 25 octobre 2021 parues au Bulletin Officiel de l'éducation nationale du 28 octobre 2021 (LDG MEN)
- Note de service Mobilité des personnels enseignants du 1^{ère} degré – rentrée scolaire 2022, du 28 octobre 2021 parue au bulletin officiel de l'éducation nationale du 28 octobre 2021 (NDS)

Les enseignants titulaires du 1^{er} degré qui souhaitent un changement de département peuvent formuler une demande de participation à la phase de permutations du mouvement interdépartemental.

Les candidats sont invités à consulter les textes cités en référence qui précisent notamment :

- Les modalités de participation et en particulier **la procédure d'accès au serveur SIAM, ouverture du 09 au 30 novembre 2021** (NDS, point n°1.2)
- Les **critères de classement et éléments de barème** (LDG MEN, section 2, point n°2.1.1 et point n°2.1.2)
- Le **calendrier** des opérations (NDS)
- Les conditions d'octroi de **la bonification 2 pour handicap** (LDG MEN, point n° 2.1.2.2.1). Un dossier doit le cas échéant être déposé auprès du médecin de prévention (contact : medecin@ac-lyon.fr)
- **Le mouvement « POP »** sur postes à profil (NDS, point n°2)

Ils pourront également se référer, à titre indicatif, à [l'outil en ligne de consultation des données générales des précédents mouvement interdépartementaux](#).

Les participants peuvent être accueillis et accompagnés dans leur démarche par les services :

- Par mel : permut.ineatexeat69@ac-lyon.fr
- Par téléphone : via la plateforme ministérielle « info-mobilité » entre 9h30 et 19h00 au 01.55.55.44.44



Philippe CARRIÈRE